

No. 4.11

D É C R E T

**Maintien de la déclaration d'urgence en cas de catastrophe dans tout l'État en raison de la pénurie de personnel de santé dans l'État de New York**

**CONSIDÉRANT QUE**, les hôpitaux et autres établissements de soin de santé font face à une pénurie de personnel qui risque de se prolonger ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le manque de personnel au sein des hôpitaux et autres établissements de soins de santé risque d'affecter la capacité à fournir des soins de santé essentiels et à aider les populations les plus vulnérables ;

**CONSIDÉRANT QUE**, il y a un besoin immédiat et urgent de renforcer le personnel afin d'assurer que les établissements de soins puissent continuer à fournir les soins ;

**PAR CONSÉQUENT**, moi, Kathy Hochul, Gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution de l'État de New York et la Section 28 de l'Article 2-B de la Loi exécutive, je maintiens par la présente l'état d'urgence conformément au Décret 4, et maintenu dans le Décret 4.10, et je maintiens les termes, les suspensions et les modifications de la loi du Décret 4 et de ses successeurs jusqu'au 28 août 2022.

EN FOI DE QUOI j'ai apposé ma signature et mon sceau

dans la ville d'Albany, ce ving-neuvième  
jour de juillet de l'année deux mille vingt-  
deux.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur